



MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AUTORITE CONTRACTANTE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°004/DC/MINADER/CMPPM/2018 DU.....RELATIVE A L'ACQUISITION
DU PETIT MATERIEL AGRICOLE DANS LES UNITES DE PRODUCTION AU
MINADER.**

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

FINANCEMENT: BUDGET DU PADRT

IMPUTATION: 52 30 392 01 330001 2279

EXERCICE: 2018

FEVRIER 2018

PIECE : N° 1
AVIS DE CONSULTATION
(Version Française)



AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MINADER/CMPM/2018 DU ----- RELATIVE A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL AGRICOLE DANS LES UNITES DE PRODUCTION, AU MINADER.

FINANCEMENT : BUDGET DU PADRT, EXERCICE 2018

1- Objet de la consultation

Dans le but d'accompagner les producteurs des racines et tubercules dans la préparation et l'entretien de leurs parcelles à travers l'octroi des équipements adéquats, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Projet d'Appui Développement des Racines et Tubercules (PADRT), un Avis de Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation relative à la fourniture du petit matériel agricole dans les unités.

2- Consistance de la prestation

Les prestations de la présente Lettre Commande, dont la fourniture de quatre (04) atomiseurs, vingt-cinq (25) pulvérisateurs, kit de petits outillages (10 machettes, 10 houes, 10 pioches, 10 daba houes, 10 limes, 10 masques, 10 gangs et 10 casques) et cinq (05) motopompes.

3- Participation et origine

La participation est ouverte aux fournisseurs de droit Camerounais exerçant dans le domaine.

4- Allotissement

Les fournitures ne sont pas loties.

5- Financement

Les prestations, objet de la présente consultation seront financées par le budget du PADRT; exercice 2018, Imputation : 52 30 392 01 330001 2279.

6- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de treize millions sept cent mille (13 700 000) Francs CFA TTC.

7- Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables, à la DRFP /Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Yaoundé, 3^{ème} chalet, Tel : 222 22 16 24, Fax 222 22 50 91.

8- Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Yaoundé, 3^{ème} chalet Tel : 222 22 16 24 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt-quatre mille (24 000) francs CFA, payable au Trésor Public territorialement compétent.

Par ailleurs les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

9- Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au plus tard -----à 14 heures précises, contre récépissé et devra porter la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°004/DC/MINADER/CMPM/2018 DU ----- RELATIVE A
L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL AGRICOLE DANS LES UNITES DE
PRODUCTION AU MINADER».**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque agréée par le Ministère des Finances d'un montant de deux cent soixante-quatorze mille (274 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11- Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de consultation pour une demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances dans le dossier de consultation pour une demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

12- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu à 15 heures précises à la Salle de Conférences de la DESA/MINADER, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés dudit Ministère.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13- Délai de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'acquisition du petit matériel agricole est d'un (01) mois après notification de la Lettre de Commande.

14- Principaux critères éliminatoires

- Absence d'une pièce administrative ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission délivrée par un Etablissement bancaire ou une compagnie d'Assurance de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances.
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;



OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N°-----/ONQR/MCPC/MINADER/2018 OF THE ----- FOR THE
ACQUISITION OF SMALL AGRICULTURAL EQUIPMENT IN THE UNITS TO THE
MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPPEMENT.

FINANCING: BUDGET OF RTSP EXERCICE 2018

1. Subject of the tender

In order to assist Root and Tuber producers in the preparation and maintenance of their partial products through the provision of adequate equipment, the Minister of Agriculture and Rural Development hereby launches on behalf of the Roots and Tubes Development Support Project (PADRT) an Open Consultation Notice for the Request for Quotation for the supply of small agricultural equipment in the units.

2. Nature of service

The services of this Letter Order, including the supply of four (04) atomizers, twenty-five (25) sprayers, kit of small tool (10 machetes, 10 hoes, 10 pickaxes, 10 daba hoes, 10 limes, 10 masks, 10 gangs and 10 helmet and five (05) motopompes.

3. Participation

This call is opened to all certified Cameroonian based-companies.

4. Allotment

Supplies are not allotted.

5. Financing

Supplies which form the subject of this tender shall be financed by the **budget of RTSP. Exercice 2018, Imputation: 30 392 01 330001 2279.**

6. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at thirteen million seven hundred thousand (13 700 000) Francs CFA.

7. Consultation of Tender File

For any complementary information on the tender file, the tenderers should contact the Contracts' Service at the Direction of Material and Financial Resources/Contracts Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé; Telephone: 222 22 16 24, Fax: 222 22 50 91.

8. Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24 as soon as this notice is published against payment of non-refundable sum of twenty four (24 000) CFA francs, payable at Public Treasury. Also, the tenderers will have to register, making sure at the same time that their address (postal, telephone, fax, e-mail) is provided in the Contract's Service during working hours.

- Non-respect des spécifications des appareils ;
- Dépassement du délai de livraison ;
- Absence de l'arrêté de certification de l'atomiseur et pulvérisateur de classe « A » proposé ;
- Absence de la lettre de la société détentrice de la certification autorisant le soumissionnaire à postuler;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- Absence de l'Agrément du MINADER en cours de validité.

NB : Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et datant de moins de 03 mois.

15- Attribution de la Lettre Commande

L'offre reconnue conforme aux spécifications techniques et évaluée la moins disante sera retenue en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

17- Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, au Service des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Yaoundé, Tel. (237) 222 22 16 24.

Yaoundé, le

Le Ministre

AMPLIATIONS :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CMPM (pour information) ;
- MINADER (pour affichage).

9. Submission of offers

Tenders should be written in English or French and in **five (05)** copies with one (01) original and **four (04)** photocopies. This file should reach the Contracts' Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé, on or before **theat exactly 02.00 pm** and should carry the following labelled:

“OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N°004/ONQR/MCPC/MINADER/2018 OF THE FOR THE ACQUISITION OF SMALL AGRICULTURAL EQUIPMENT IN THE PRODUCTION UNITS, TO THE MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPPEMENT

“To be opened only during the bids analysis session”

10. Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative document, a provisional bid bond issued by a bank approved by the Ministry of finance of an amount of two hundred and seventy four thousand (274 000) CFA francs and valid for thirty (30) days beyond the validity of offers.

11. Admissibility of offers

Under pain of be rejected, only original of true copies certified by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officers, Divisional Officers...) of the administrative documents required, including the bid bond, must imperatively be produced in accordance with the special conditions of the invitation to tender. The must obligatorily not be older than three (03) months or must be produced after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescription of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issue by a first bank approved must by the Ministry of finance shall lead to a pure and simple rejection of the offer without any appeal being entertained.

12. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase.

The opening of the administrative documents and financial offers shall be done on
at 03 PM, by the Tenders Boards of the Ministry of Agriculture and Rural Development in the conference hall.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

13. Delivery deadline

The maximum delivery deadline provided for by the contracting Authority shall be one (01) month.

14. Main eliminatory criteria

Bids shall automatically be rejected when:

- Absence of all administrative documents that must be certified true copies. These documents must not be more than three (03) months old;
- Absence of a bid bond issued by a first-rate bank or Assurance company approved by the Ministry in charge of Finance;
- False declaration or falsified documents;
- Going beyond of delivery deadline;
- Non respect of specifications of the apparatus;

- Absence of the certification decree of “Class A” back atomizer and sprayers, of the proposed;
- furthermore a letter from the company bearing the certification granting the tenderer the possibility to postulate to this tender;
- Absence of the declaration on the honor to have given up a market during three last years and only the company is not reproduced on the list of the failing companies annually established by the Minister for the Public Markets;
- Absence of the valid MINADER Approval.

15. Award of the contract

The contract shall be awarded to the bidder presenting an offer in conformity to the quotation request file and the lowest reasonable price.

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their tenders for a maximum period of **ninety (90) days** from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Contract’s Service of the Ministry of Agriculture and Rural Development in Yaoundé telephone: 222 22 16 24.

Yaounde, the

The Minister

Copies:

- MINMAP (for information)
- ARMP (for publication and archiving)
- Chairpersons of Tender Board (for information)
- MINADER(for displaying)

PIECE N° 2
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1.1. Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettres Commandes, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres Commandes.

1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre de soumission datée et signée ;
- (b) Les spécifications techniques ;
- (c) le cadre du bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (d) Le cadre du devis estimatif et quantitatif ;
- (e) le modèle de tableau de comparaison des offres ;
- (f) le projet de Lettre Commande.

1.3. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier de consultation.

B. PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif à soumettre doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de soumission timbrée et signée ;
- Attestation de non redevance ;
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un Marché au cours des trois (03) dernières années;
- Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- Une caution bancaire
- Attestation CNPS ;
- Attestation de Domiciliation bancaire ;
- Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- Une quittance d'achat du dossier de consultation délivrée par le Trésor public ;
- Plan de localisation ;
- Carte de contribuable ;
- Registre de commerce ;
- Attestation de localisation.

ARTICLE 4 : OFFRE

4.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.

4.2. Le prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

4.3. Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

ARTICLE 5 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en francs CFA.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

C. DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et **quatre (04)** copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra contenir **deux (02)** enveloppes cachetées ;

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le dossier de consultation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans le dossier de consultation.

La première enveloppe portera la mention "**Pièces Administratives**" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 3.

La deuxième enveloppe portera la mention "**Offre Technico-Financière**" et contiendra la soumission proprement dite, suivant modèle joint, ainsi que les documents donnant le détail des prix proposés dans les conditions du présent dossier de consultation. Ces prix seront fermes et sans réserve aucune.

Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.

ARTICLE 8 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date mentionnées dans l'avis de consultation de la Demande de Cotation au point 8.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés (CMPM) du MINADER ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le à **15 heures précises**.

ARTICLE 10 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La CMPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- * l'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- * comparaisons des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- * l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES

Le Maître d'Ouvrage, au moment de l'attribution de la lettre commande, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 15% au plus la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La CPM proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

ARTICLE 13 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.

ARTICLE 14 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 15 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de «corruption» quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. «Manœuvres frauduleuses» comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son Offre rejetée conformément au code des Marchés Publics.

PIECE : N° 3
LETTRE DE SOUMISSION

MODELE DE SOUMISSION

Date :2018

Financement : Budget d'Investissement Public ; exercice 2018.

Au: Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

Yaoundé – Cameroun.

Je soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement⁸dont le siège social est àinscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans la demande de cotation y compris les additifs

N°..... (Rappeler l'objet de la demande cotation)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre

à (en chiffres et en lettres).....

francs CFA Hors TVA, et à.....francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....jours

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les

suivants :.....

.....
L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente lettre commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de..... auprès de la banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait àle.....

Signature de.....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de.....

PIECE : N° 4
DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CLES

- **Atomiseur :**

Paramètres clés	Valeurs/ caractéristiques
Moteur	2 temps
Cylindre cm ³	≥27,2
Puissance KW	≥0,8
Poids Kg	≥7,8
Capacité réservoir de carburant l	≥1,05
Capacité de la cuve l	≥10
Portée horizontale m	≥9
Porté verticale m	≥12
Vitesse de sortie m/s	≥81

NB : fournir avec guide d'utilisation et chaque appareil doit être livré avec un casque anti bruit ainsi qu'une boîte à outils de dépannage.

- **Pulvérisateur :**

Paramètres clés	Valeurs/ caractéristiques
Volume total de la cuve	16 litres
Masse en charge de l'appareil	< 25 kilogrammes
Etanchéité	Absence de fuites
Manuel d'utilisation	Lisible, en français et en anglais
Etat des bretelles	Non absorbantes
Agitateur de bouillie	Présent
Dimension du rembourrage	30 centimètres
Position du levier	Se fixer alternativement du côté gauche et droit de l'appareil
Nombre de coups de manivelle pour atteindre la pression de 3 bars	5 (cinq)
Augmentation du nombre de coups de manivelle après 120 heures d'utilisation à 3 bars	0 – 1
Longueur du jet à 3 bars	> 5 mètres

NB : La vignette précisant la classe de l'appareil doit être indiquée clairement, lisiblement et durablement sur la cuve de l'appareil conformément aux dispositions en vigueur

- **Kit de petit outillage**

Désignation	Valeurs/ caractéristiques
Machette	
Houes	
Pioche	
Daba houe	
Lime	
Masque	
Gangs	
Casque	

- **Motopompe**

Paramètres clés	Valeurs/ caractéristiques
Tuyau aspiration	06 mm de diamètre 50
Moteur	4 temps, monocylindre, à refroidissement forcé, OHV à soupapes en tête
Cylindre	$\geq 97 \text{ cm}^3$
Puissance	$\geq 2 \text{ CV}$
Carburant	Essence
Réservoir	$\geq 1,41$

PIECE : N° 5
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA
01	Atomiseurs certifié classe « A »			
02	Pulvérisateur certifié classe « A »			
03	Kit de petit outillage	Machette		
		Houes		
		Pioche		
		Daba houe		
		Lime		
		Masque		
		Gangs		
		casque		
04	Motopompe			

Nom du Soumissionnaire-----

(Insérer le nom du soumissionnaire)

Signature-----

(Insérer la signature), Date

(Insérer la date)

PIECE N° 6
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET
QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	PU	PT HTVA
01	Atomiseurs certifié Classe « A »		04		
02	Pulvérisateur certifié classe « A »		25		
03	Kit de petit outillage	Machette	10		
		Houes	10		
		Pioche	10		
		Daba houe	10		
		Lime	10		
		Masque	10		
		Gangs	10		
	casque	10			
04	Motopompe		05		
Total HTVA					
TVA (19,25%)					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
Total TTC					
Net à Mandater					

Total toutes taxes comprises (lettres) -----

-----**francs CFA.**

PIECE : N° 7
TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

Membres de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

PIECE : N° 8

MODELE DE LETTRE COMMANDE



LETTRE COMMANDE N° ____/LC/MINADER/CMPM/2018
PASSEE APRESCONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE
COTATION N°004/DC/MINADER/CMPM/2018 DU RELATIVE A
L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL AGRICOLE DANS LES UNITESAU
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : FOURNITURE DE QUATRE (04) ATOMISEURS, VINGT-CINQ (25) PULVERISATEURS, KIT DE PETITS OUTILLAGES (10 MACHETTES, 10 HOUES, 10 PIOCHES, 10 DABA HOUES, 10 LIMES, 10 MASQUES, 10 GANGS ET 10 CASQUES) ET CINQ (05) MOTOPOMPES.

DELAJ DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON : MAGASIN DU PADRT A NKOLBISSON/YAOUNDE

MONTANT DE LETTRE COMMANDE :

FINANCEMENT : BUDGET PADRT

IMPUTATION : 52 30 392 01 330001 2279

EXERCICE : 2018

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____

ENTRE :

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, ci-après dénommé :

«LE MAITRE D'OUVRAGE»

D'UNE PART,

ET

_____ **BP** _____, **Tél.** _____

Dont le siège social est situé à _____

Représentée par son Directeur Général ci – après désigné

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières
(CCAP)

Titre II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif (DEQ)

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives
Particulières**



SOMMAIRE

CHAPITRE I :	GENERALITES
ARTICLE 1 :	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2 :	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 3 :	DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
ARTICLE 4 :	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 5 :	NORMES
ARTICLE 6 :	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 7 :	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 8 :	COMMUNICATION
ARTICLE 9 :	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 10 :	MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR
CHAPITRE II :	CLAUSES FINANCIERES
ARTICLE 11 :	CAUTIONS ET GARANTIES
ARTICLE 12 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 13 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 14 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 15 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 16 :	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 17 :	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 18 :	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 19 :	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE
CHAPITRE III :	EXECUTION DES PRESTATIONS
ARTICLE 20 :	BREVET
ARTICLE 21 :	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
ARTICLE 22 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 23 :	TRANSPORT ET ASSURANCE
CHAPITRE IV :	RECEPTION
ARTICLE 24 :	RECEPTION DEFINITIVE
CHAPITRE V :	DISPOSITIONS DIVERSES
ARTICLE 25 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 26 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 27 :	DIFFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 28 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 29 ET DERNIER :	ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet la fourniture de quatre (04) atomiseurs, vingt-cinq (25) pulvérisateurs, kit de petits outillages (10 machettes, 10 houes, 10 pioches, 10 daba houes, 10 limes, 10 masques, 10 gangs et 10 casques) et cinq (05) motopompes au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation N°004/DC/MINADER/CMPM/2018 du 2018.

ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1 Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'autorité contractante est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation est le **Ministère des Marchés Publics**.
- Le Chef de service du marché est le **Coordonnateur National du Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules** ;
- L'Ingénieur du marché est le **Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualités des Intrants et Produits Agricoles**.
- Le Cocontractant est.....

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**.
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural** ;
- Le responsable chargé de paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du MINADER**.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **Chef de Service du Marché**.

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

5.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commandes ont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ;
2. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Descriptif de la fourniture (ST);
4. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. Loi 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;
2. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
3. Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
4. Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05Août 2013 ;
5. Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- 6 Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
7. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
8. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion de changements des conditions économiques des marchés publics ;
9. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
10. Circulaire N°0001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Entreprises et établissements publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018 ;
11. Textes régissant les corps de métiers ;
12. Autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.
13. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : (à préciser)

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service du marché, au Maître d'œuvre et à l'Ingénieur du marché le cas échéant. Le fournisseur adressera toute notification écrite ou correspondance au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service du Marché.

ARTICLE 9 : ORDRE DE SERVICE

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le chef de service.

9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service.

9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service du marché et notifiés par le l'Ingénieur du Marché.

9.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.

9.5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service du marché. En cas de modification, le fournisseur fera remplacer par un matériel de performance similaire et en bon état.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'offre technique, constitue un motif de résiliation de la Lettre Commande ou d'application de pénalités.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11 : CAUTIONS ET GARANTIES

11.1 Cautionnement définitif

Conformément aux dispositions de l'Article 72 du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu de cautionnement définitif dans le cadre de cette Lettre Commande.

11.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant TTC de la Lettre Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive par la main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 12 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA ;
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA ;
- IRR : _____ (____) francs CFA ;
- NAP : _____ (____) francs CFA.

ARTICLE 13 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la Lettre Commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la Lettre commande conformément aux dispositions de la Lettre Commande.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____ après visa préalable du Ministère des Marchés Publics sur la facture.

ARTICLE 14 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes

ARTICLE 15 : AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas d'avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

ARTICLE 16 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics.

ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD

17.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

17.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la lettre commande de base avec ses pénalités de retard.

ARTICLE 18 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La Circulaire N°0001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Entreprises et établissements publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018.

ARTICLE 19 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 20 : BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

21.1. Lieu de livraison

Les fournitures, objet de la Lettre Commande, seront livrées au magasin du Projet National d'Appui au Développement des Racines et Tubercules à Nkolbisson/Yaoundé.

21.2. Délai de livraison

Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification et de l'ordre de service de commencer la livraison.

ARTICLE 22 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le CCTP, sous le contrôle du Maître d'œuvre et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 23 : TRANSPORT ET ASSURANCE

23.1. Transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

23.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 24 : RECEPTION DEFINITIVE

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou son représentant.....Président ;
- L'ingénieur du Marché.....Rapporteur ;
- Le Chef de Service du Marché.....Membre ;
- Le Représentant du MINMAP (DGCMP et DGMAS).....Membre ;
- Le Chef de Service des Marchés du MINADER.....Membre ;
- L'Agent Public chargé de la comptabilité-Matières au PADRT.....Membre ;
- Le CocontractantMembre.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception ; Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

La commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception définitive des fournitures.

La réception définitive marque la fin de la Lettre Commande et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitive par le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant clôt définitivement la Lettre Commande.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 25 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58, et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la fourniture
- Défaillance du fournisseur

ARTICLE 26: CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce avant la fin du troisième (3ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

ARTICLE 27 : DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

ARTICLE 28 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Huit (08) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de Service.

ARTICLE 29 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N° _____/LC/MINADER/CMPM/2018 PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MINADER/CMPM/2018 DU.....2018 AVEC LA SOCIETE**BP** :.....RELATIVE A L'ACQUISITION ET LA DISTRIBUTION DU PETIT MATERIEL AGRICOLE DANS LES UNITESAU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE: _____

DELAI DE LIVRAISON ET LIEU DE LIVRAISON : UN (01) MOIS/MAGASIN DU PADRT A NKOLBISSON/YAOUNDE.

LUE ET APPROUVEE PAR :

LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE _____

SIGNEE PAR :

LE MINISTRE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT :

PIECE : N° 9

MODELES DES PIECES

MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (*indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse*), « *le Maître d'Ouvrage* »

Attendu que le Fournisseur, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour (*rappeler l'objet de l'appel d'offres*), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (*indiquer le montant*) francs CFA,

Nous (*nom et adresse de la banque*), représentée par (*noms des signataires*), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (*indiquer le montant*) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la lettre commande par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer la lettre commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la lettre commande (*cautionnement définitif*), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

Signature de la banque



MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de caution : N°

Adresse à (*indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse*) Cameroun, ci-dessous désigné « *le Maître d'Ouvrage* »

Attendu que..... (*Nom et adresse fournisseur*), ci-dessous désigné « *le Fournisseur* », s'est engagé, en exécution de la lettre commande désignée « *la lettre commande* », à réaliser (*indiquer la nature des travaux*)

Attendu qu'il est stipulé dans la lettre commande que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (*indiquer le pourcentage compris 2 et 5%*) du montant de la tranche de la lettre commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux cautions de la lettre commande,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... (*Nom et adresse de banque*),

Représentée par..... (*Noms des signataires*),

ci-dessous désignée « *la banque* », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la lettre commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (*En chiffres et en lettres*).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la lettre commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la lettre commande. Elle sera libérée dans un délai de (*indiquer le délai*) à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

[Signature de la banque]

MODELE DE SOUMISSION

Date :2018

Financement : Budget d'Investissement Public ; exercice 2018.

Au: Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

Yaoundé – Cameroun.

Je soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement⁸.....dont le siège social est àinscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans la demande de cotation y compris les additifs

N°..... (Rappeler l'objet de la demande cotation)

Me soumet et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre

à (en chiffres et en lettres).....

francs CFA Hors TVA, et à.....francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....jours

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente lettre commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de.....auprès de la

banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait àle.....

Signature de.....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de.....



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M-----Directeur Général de : -----
-----P : -----NIU. -----,

Soumissionnaire (références de l'Appel d'Offres-----

En application des dispositions de la lettre-circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des Marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux Marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que----- (nom de la structure).....ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



**LISTE DES BANQUES DE 1^{er} ORDRE AGREEES PAR LE MINISTERE
DES FINANCES (MINFI) ET HABLETEES A EMETTRE LES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I) BANQUES

1. Afriland First Bank (First Bank), BP: 11834, Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP: 2933, Douala;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925, Douala ;
5. CitiBank Cameroun (CITIGROUP), 4571, Douala;
6. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP:4004, Douala;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP: 582, Douala;
8. National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP: 6578, Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300, Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1042, Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP: 1784, Douala;
12. Union Bank of Cameroun PLC (UBC), BP: 2088, Douala;
13. United Bank of Africa (UBA), BP: 2088, Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962, Yaoundé.

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 1- Activa Assurances, B.P : 12 970 Douala ;
- 2- Chanas Assurances, B.P : 109 Douala ;
- 3- Zenith Insurrances, B.P : 1 130, Yaoundé.
- 4- Proassur BP 66550 Douala,
- 5- Assurance et Réassurance Africaine (AREA).